

## INSCRIPTIONS

S'adresser de 10 heures du matin à 2 heures du soir: 40, Rue 3<sup>me</sup> étage.  
De 3 à 9 heures du soir rue Uruguay 26.

Toute la correspondance devra être dirigée au Directeur.

Tous les manuscrits, intérêts ou non, ne sont pas rendus.

Le Téléphone « La Coopérative » N° 339.

Imprimé en los talleres de la imp. LATINA.

## COURRIER FRANCO-ORIENTAL

## JOURNAL DU SOIR

Rédacteur en chef: J. G. Béon. Lubard — Rédaction et Administration: rue URUGUAY 26

## Impressions d'Italie

Naples, septembre 1898.

Voilà bientôt près d'un mois que je me promène à travers l'Italie. J'ai vu Milan, je me suis égaré dans Venise, mes excès ont flâné de merveilles en merveilles à Rome, et j'ai vu l'œuvre émouvante et exquise, descendre la nuit sur la ville éternelle des hauteurs du Pincio. J'ai fait halte à Florence, la miraculeuse cité artistique et je me suis mêlé à la cohue de ses places publiques. Naples sera ma dernière étape et c'est ici que depuis trois jours je cherche à deviner un peu de l'âme italienne, avec tous les souvenirs recueillis en chemin.

Et je commence à comprendre qu'il est mauvais de se fier aux légendes faciles et d'ajouter foi aux choses qu'on n'a pas soi-même contrôlées. Rien ne vaut un voyage au pays dont on parle sans le connaître, pour détruire les idées fausses et avoir un sentiment exact de la réalité.

Je m'étais mis en route avec cette pensée que j'allais parcourir des villes pauvres, me trouver en contact avec une population de malfaiteurs et de mendiants. On m'avait dit et j'avais lu que l'Italie est une nation agonisante, déchirée par la guerre civile, sans les ressources du commerce et de l'industrie. Et voilà que je trouve un peuple vigoureux, intelligent, presque riche, à qui il ne manque que peu de chose pour devenir une nation puissante et éminemment civilisée.

Je parlerai tout à l'heure des sentiments que nourrit l'Italie vis-à-vis de la France et dont j'ai pu surprendre les manifestations dans les milieux variés. Mais je veux tout d'abord rendre hommage à une vertu qui m'a surpris et... humilié. L'alcoolisme est ici un vice inédit et les pochards sont un phénomène rare. J'ai parcouru hier les quartiers de Naples où grouille la plus pittoresque mais aussi la plus criante des multitudes: je n'ai pas vu un seul cabaret envahi par les buveurs. Le boulevardier qui s'avise de demander en Italie une absinthe de bonne ou de mediocre marque mettrait le sommeil dans un cruel embarras. On ne connaît pas ça, ou du moins on ne tient pas à le connaître.

En revanche, on fait honneur au jus des treilles nationales, au bon vin du pays qui jamais ne grise et coûte bon marché. Quant à l'alcool qui casse les jambes et alourdit le cerveau, quant à ces liquides frélatés qui sont dans les verres de ces jaunes pâtes ou les nez se plongent, l'italien les ignore et s'en trouve bien.

L'italien n'est donc pas ivrogne; serait-il fainéant? Allez donc passer une journée dans une ville comme Milan; faites-vous charrier, pour deux sous à l'aide de tramways électriques dont Paris a le droit d'être jaloux, à travers ses rues pimpantes et luxueuses.

Et vous serez fixé sur la vitalité commerciale et industrielle de ce pays. Si Milan vous paraît encore trop près de la France, descendez à Rome; vous serez jusqu'à Naples et vous verrez que les italiens ne passent pas leur vie à flâner à l'ombre ou à dormir au soleil. Sur la route qui conduit à Pompéi, j'ai complété l'autre jour les fabriques de macarons où travaillent d'un bout de l'année à l'autre des centaines d'ouvrières et d'ouvriers; et c'est à peu près partout la même activité qui paralyse les grèves.

Le travailleur italien — celui de l'usine et de l'atelier — est sobre: son salaire est modique, mais il vit de peu. Quand il a besoin de se rafraîchir, ce n'est pas chez le marchand de vin qu'il court, mais chez la marchande de pastèques; il se barbouille la figure avec une bonne tranche, fraîche et rose et reprend gaiement son outil.

Oui certes, je ne veux point faire de l'Italie, telle que je la connais depuis quelques semaines, une nation de Cagoue, un pays idéal. Il me plaît seulement de réagir contre un opinion toute faite et que la vérité ne justifie pas.

Comme tout le monde, j'ai payé ici mon tribut de naïf et d'exploit, et j'ai été dévasté dans une convenable mesure. Les changeurs n'ont jamais manqué d'essayer de me soutirer quelques pièces quand je leur demandais de leurs petits papiers gris, en échange de mon bel or français. Les hôteliers m'ont présenté des additions parfois douloureuses que mon amour-propre refusa toujours de discuter. J'ai marché, escorté de gens dépenaillés et familiques dont les gestes de plus en voulurent à mes poches. Les cochers, trop abondants partout, m'ont chaque fois aguiché de leur sourire pour m'imposer ensuite d'invisciables tarifs. Eh bien, quoi! Faut il pour cela proférer des anathèmes et blasphémer toute l'Italie?

Ces habitudes-là ne sont point spéciales à la péninsule. L'art de traiter un voyageur comme il le mérite est un art très répandu; on le pratique communément dans les cinq parties du monde, et quand il s'agit d'élire un client de passage, les parisiens eux-mêmes sont aussi forts que les italiens.

Et maintenant est-il vrai que la France soit ici réellement détestée? Est-il vrai que le Français soit regardé de travers quand il passe dans les rues? Encore une sorte d'égendil il y a en Italie quelques journaux qui pour des raisons politiques, dont le sens m'échappe éprouvent le besoin de nous dire des

choses désagréables. L'affaire Dreyfus est pour eux un dégoût; ils nous insultent ou nous enveloppent d'une commisération insultante. L'un d'eux ne s'avisa pas, l'autre semaine de parler à ce propos de notre Séan moral? Mais la presse italienne, en général, observe une attitude digne et réservée. Notre confère Philippe Tornelli, le sait bien, lui, qui dans son journal, *l'Italie* entretient de son mieux l'amour de la France. Quant à la foule, ne croyez pas qu'elle nous haïsse; il y a trop d'affinités communes de race, de caractère, d'esprit pour que Français et Italiens soient siéurement fré enemis.

Je me trouvais à Rome le soir où arriva la nouvelle de l'assassinat de l'impératrice d'Autriche. C'était sur la piazza Colonna, où chaque jour, pour entendre de la musique, se réunit une foule considérable. Et je me souviendrai longtemps de l'émotion profonde et sincère qui étreignit tout ce peuple. Je circulais de groupes en groupes, et j'entendais associer avec indignation le nom de Luccheni à celui de Caserio. C'étaient des regrets et des craintes, la peur de voir l'Italie compromise à nouveau par le sortit d'un scolâtre italien.

L'hommage que je vis à cette minute-là adressé à la mémoire de Carnot me fut une joie consolante. Pour parler ainsi de notre regretté Président de la République, il fallait réellement aimer un peu la France et les Français. — F.

## AFFAIRE DREYFUS

On savait que le conseil des ministres, qui s'est réuni hier samedi, se prononcerait sur la question de savoir si l'on avait lieu de réviser le procès Dreyfus; la réponse a été affirmative. Mais, cette décision ne préjugé encore de rien, considérant qu'il y a lieu d'attendre la décision de la commission qui fonctionne régulièrement au ministère de la justice et qui seule a le droit de connaître des demandes qui s'appliquent à toutes les révisions de procès. Le résultat de la décision du conseil des ministres a été la démission du général Zurlinden, ministre de la guerre, — chose qui n'étonne nullement, si on veut bien peser les termes de sa lettre — et celle de M. Tillaye, ministre des travaux publics, dont nous avons, il y a quelques jours, enregistré les intensions; seul, des opposés à la révision, M. Viger reste.

La crise ministérielle, partielle, n'aura pas été de longue durée; M. Zurlinden est remplacé par le général Chanoine, commandant la 1<sup>re</sup> division du 1<sup>er</sup> corps d'armée à Lille; M. Tillaye cède le portefeuille des travaux publics à M. Godin, sénateur de l'Indre. Tel est le résumé rapide de cette journée de samedi que nous attendions tous avec impatience; elle est ce que nous pensions devoir être en l'état d'esprit de M. Brisson: Le dernier mot est à la fameuse commission dont nous indiquons ci-dessous la compositions et les pouvoirs. Ajoutons, pour terminer, qu'aucune manifestation ne s'est produite, ni à Paris, ni ailleurs: Tant mieux!

## LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 17 septembre.

Le conseil des ministres s'est réuni, ce matin à 9 h. à l'Élysée, sous la présidence de M. Félix Faure. M. le garde des sceaux a exposé les faits qui résultent pour lui de l'examen du dossier Dreyfus, auquel il s'est livré; il a constaté qu'aux termes de l'article 44 du Code d'instruction criminelle, il ne doit statuer sur les demandes en révision, formées conformément au paragraphe 4 de l'article 443 du Code d'instruction criminelle, qu'après avoir pris l'avis de la commission instituée par la loi auprès du ministère de la Justice.

Le conseil lui a donné l'autorisation de réviser cette commission. La délibération a pris fin à midi un quart.

## DÉMISSIONS DE MM. ZURLINDEN ET TILLAYE

Paris, 17 septembre.

En décidant la convocation de la commission de révision, le gouvernement a décidé virtuellement de faire la révision; ainsi qu'en le prévoyait depuis le précédent conseil, le général Zurlinden n'a pas accepté cette décision et a fait savoir qu'il ne conserverait pas le portefeuille de la guerre; M. Tillaye, ministre des travaux publics, a pris la même démission; tous les deux ont quitté le conseil et n'ont pas assisté à la suite de la délibération; tous les deux aussi ont apporté un peu plus tard leur démission au président du conseil.

## AUTOUR DE L'ÉLYSÉE

Paris, 17 septembre.

Ajoutons que, pour la première fois, depuis longtemps, on a pu remarquer toute la matinée une animation inaccoutumée aux abords de l'Élysée; à l'angle de l'avenue Matigny et du faubourg Saint-Honoré la foule était si compacte et discutait avec un tel entraînement que le poste a dû faire sortir plusieurs fois des piquets pour dissiper les rassemblements.

À 11 heures, la foule devient plus dense encore, les querelles s'enviennent; un grand nombre d'agents essaient de déloger les groupes, l'assassinat de l'autopiste; les inédecins sont venus à 2 heures du soir et ont procédé à

considérable. Avenne Matigny, M. Emmanuel Atene, dans un groupe de journalistes, d'clare ceci.

D'après mes renseignements personnels, le conseil des ministres aurait dû finir vers 11 heures, si tout avait bien marché, car les ministres étaient déstirés d'assister en personne au service funèbre en l'église de l'impératrice Elisabeth à Saint-François-Xavier. Puisque le conseil n'est pas terminé, j'en conclus que les ministres sont occupés à régler eux-mêmes leurs propres obsèques.

A midi, exactement, le ministre de la guerre est parti. Après la sortie du général Zurlinden, M. Tillaye, ministre des travaux publics, quittait à son tour l'Élysée, l'un après l'autre. M. Brisson est parti le dernier; contrairement à son habitude, il n'est pas rentré à pied place Beauvau, mais en voiture; le public qui s'était massé aux alentours de l'Élysée a accueilli son passage par les cris de: Vive la révision et des cris de: Vive l'amitié. M. Brisson avait l'air très mélancolique; interrogé à l'issue du conseil, M. Brisson a dit: « Je recevrai peut-être des démissions dans l'après-midi; l'habitude n'est pas de les donner en conseil. »

## L'assassinat de l'impératrice d'Autriche

## L'identité de Luccheni

Paris, 11 septembre.

Le service de la sûreté générale a procédé dans la matinée d'aujourd'hui à des recherches minutieuses concernant l'identité de l'assassin de l'impératrice Elisabeth; ces recherches ont, dès à présent, permis de reconstruire l'identité véritable et les antécédents de l'auteur de l'attentat.

Lucien Luccheni est né à Paris en 1873, dans des circonstances assez anomalies pour être rappelées: Sa mère, originaire de Parine et émigrée depuis peu à Paris, lui donna le jour sur un banc du boulevard; élevé pauvrement, dès l'âge de 12 ans il commença à exercer la profession de journalier et fut successivement concierger, tailleur de pierres et maçon, bien connu, dit l'Agence nationale, à la préfecture de police, où il appartenait régulièrement notification de ses changements de domicile, assez fréquents du reste; il ne se révéla jamais, dans les réunions publiques, ni ailleurs comme un anarchiste ou même comme simple adepte des doctrines révolutionnaires.

La surprise que causa la nouvelle de l'attentat commise par lui ne fut donc pas pour peu dans la confusion qui s'établit hier, entre lui et son quasi-homonyme étudiant Nicaise Luccheni, libertaire et journaliste, impliqué depuis peu à Paris, lui donna le jour sur un banc du boulevard; élevé pauvrement, dès l'âge de 12 ans il commença à exercer la profession de journalier et fut successivement concierger, tailleur de pierres et maçon, bien connu, dit l'Agence nationale, à la préfecture de police, où il appartenait régulièrement notification de ses changements de domicile, assez fréquents du reste; il ne se révéla jamais, dans les réunions publiques, ni ailleurs comme un anarchiste ou même comme simple adepte des doctrines révolutionnaires.

Le conseil des ministres, qui s'est réuni hier samedi, se prononcerait sur la question de savoir si l'on avait lieu de réviser le procès Dreyfus; la réponse a été affirmative. Mais, cette décision ne préjugé encore de rien, considérant qu'il y a lieu d'attendre la décision de la commission qui fonctionne régulièrement au ministère de la justice et qui seule a le droit de connaître des demandes qui s'appliquent à toutes les révisions de procès. Le résultat de la décision du conseil des ministres a été la démission du général Zurlinden, ministre de la guerre, — chose qui n'étonne nullement, si on veut bien peser les termes de sa lettre — et celle de M. Tillaye, ministre des travaux publics, dont nous avons, il y a quelques jours, enregistré les intensions; seul, des opposés à la révision, M. Viger reste.

La surprise que causa la nouvelle de l'attentat commise par lui ne fut donc pas pour peu dans la confusion qui s'établit hier, entre lui et son quasi-homonyme étudiant Nicaise Luccheni, libertaire et journaliste, impliqué depuis peu à Paris, lui donna le jour sur un banc du boulevard; élevé pauvrement, dès l'âge de 12 ans il commença à exercer la profession de journalier et fut successivement concierger, tailleur de pierres et maçon, bien connu, dit l'Agence nationale, à la préfecture de police, où il appartenait régulièrement notification de ses changements de domicile, assez fréquents du reste; il ne se révéla jamais, dans les réunions publiques, ni ailleurs comme un anarchiste ou même comme simple adepte des doctrines révolutionnaires.

Le conseil des ministres, qui s'est réuni hier samedi, se prononcerait sur la question de savoir si l'on avait lieu de réviser le procès Dreyfus; la réponse a été affirmative. Mais, cette décision ne préjugé encore de rien, considérant qu'il y a lieu d'attendre la décision de la commission qui fonctionne régulièrement au ministère de la justice et qui seule a le droit de connaître des demandes qui s'appliquent à toutes les révisions de procès. Le résultat de la décision du conseil des ministres a été la démission du général Zurlinden, ministre de la guerre, — chose qui n'étonne nullement, si on veut bien peser les termes de sa lettre — et celle de M. Tillaye, ministre des travaux publics, dont nous avons, il y a quelques jours, enregistré les intensions; seul, des opposés à la révision, M. Viger reste.

La surprise que causa la nouvelle de l'attentat commise par lui ne fut donc pas pour peu dans la confusion qui s'établit hier, entre lui et son quasi-homonyme étudiant Nicaise Luccheni, libertaire et journaliste, impliqué depuis peu à Paris, lui donna le jour sur un banc du boulevard; élevé pauvrement, dès l'âge de 12 ans il commença à exercer la profession de journalier et fut successivement concierger, tailleur de pierres et maçon, bien connu, dit l'Agence nationale, à la préfecture de police, où il appartenait régulièrement notification de ses changements de domicile, assez fréquents du reste; il ne se révéla jamais, dans les réunions publiques, ni ailleurs comme un anarchiste ou même comme simple adepte des doctrines révolutionnaires.

Le conseil des ministres, qui s'est réuni hier samedi, se prononcerait sur la question de savoir si l'on avait lieu de réviser le procès Dreyfus; la réponse a été affirmative. Mais, cette décision ne préjugé encore de rien, considérant qu'il y a lieu d'attendre la décision de la commission qui fonctionne régulièrement au ministère de la justice et qui seule a le droit de connaître des demandes qui s'appliquent à toutes les révisions de procès. Le résultat de la décision du conseil des ministres a été la démission du général Zurlinden, ministre de la guerre, — chose qui n'étonne nullement, si on veut bien peser les termes de sa lettre — et celle de M. Tillaye, ministre des travaux publics, dont nous avons, il y a quelques jours, enregistré les intensions; seul, des opposés à la révision, M. Viger reste.

La surprise que causa la nouvelle de l'attentat commise par lui ne fut donc pas pour peu dans la confusion qui s'établit hier, entre lui et son quasi-homonyme étudiant Nicaise Luccheni, libertaire et journaliste, impliqué depuis peu à Paris, lui donna le jour sur un banc du boulevard; élevé pauvrement, dès l'âge de 12 ans il commença à exercer la profession de journalier et fut successivement concierger, tailleur de pierres et maçon, bien connu, dit l'Agence nationale, à la préfecture de police, où il appartenait régulièrement notification de ses changements de domicile, assez fréquents du reste; il ne se révéla jamais, dans les réunions publiques, ni ailleurs comme un anarchiste ou même comme simple adepte des doctrines révolutionnaires.

Le conseil des ministres, qui s'est réuni hier samedi, se prononcerait sur la question de savoir si l'on avait lieu de réviser le procès Dreyfus; la réponse a été affirmative. Mais, cette décision ne préjugé encore de rien, considérant qu'il y a lieu d'attendre la décision de la commission qui fonctionne régulièrement au ministère de la justice et qui seule a le droit de connaître des demandes qui s'appliquent à toutes les révisions de procès. Le résultat de la décision du conseil des ministres a été la démission du général Zurlinden, ministre de la guerre, — chose qui n'étonne nullement, si on veut bien peser les termes de sa lettre — et celle de M. Tillaye, ministre des travaux publics, dont nous avons, il y a quelques jours, enregistré les intensions; seul, des opposés à la révision, M. Viger reste.

cette opération; ils ont constaté que la mort était due à une plaie triangulaire qui avait produit une hémorragie interne. Il faut écarter toute supposition suivant laquelle l'impératrice, qui souffrait d'une maladie de cœur, aurait pu succomber sous le coup de l'émotion éprouvée. La mort a bien été produite par le coup de lime qu'elle a reçue. Le Conseil fédéral se sera représenté à la levée du corps.

Les condoléances de la Suisse

Berne, 11 septembre.

Le Conseil fédéral a adressé, samedi soir, à Sa Majesté l'empereur François-Joseph le télégramme suivant:

« Le Conseil fédéral suisse a l'honneur d'exprimer à Votre Majesté la profonde douleur et la profonde indignation qu'il éprouve pour les suisses pour l'attentat inouï dont Sa Majesté l'impératrice Elisabeth a été victime. Notre douleur et notre indignation sont d'autant plus grandes que l'exécutable l'aurait été commis en ce pays suisse où la défunte venait chercher, comme elle l'avait déjà souvent fait, et espérait de trouver cette fois encore, un soulagement à ses souffrances physiques. »

Le Conseil fédé



